

# Assemblée Générale ORDINAIRE 2022

## Rapport moral 2021

La première vague de la pandémie pouvait laisser penser que le monde d'après serait différent. Des principes jusque là intangibles ont vacillé : la limitation du déficit budgétaire a laissé place au « quoi qu'il en coûte » ; les services publics devaient redevenir prioritaires. Enfin, vivre et consommer autrement semblaient être une voie d'avenir.

Les vagues suivantes du COVID ont remis en cause ces affirmations qui n'engageaient que celles et ceux qui voulaient bien les entendre.

Au moment où il faudrait réduire drastiquement notre consommation d'énergies fossiles pour limiter l'emballement du réchauffement climatique et éviter le pire, nous constatons que leur utilisation n'a jamais été aussi importante provoquant des hausses brutales du prix de l'énergie.

Quant au plan de relance du gouvernement, il fait la part belle aux projets routiers susceptibles de favoriser la croissance et... d'aggraver le chaos climatique.

Il ne faut pas non plus oublier la relance de l'industrie nucléaire. Les nouveaux EPR engendreront des montagnes de déchets radioactifs et offriront moins de sécurité que le prototype de Flamanville pour couler... peut être ??... moins cher.

La spirale infernale est relancée.

L'an dernier, nous terminions notre rapport moral par :

**« Pour préserver à notre échelle l'environnement et réenchanter le monde qui nous entoure, nous invitons le plus grand nombre à venir nous rejoindre. »**

Malgré un contexte bien inquiétant, vous avez répondu présents pour réaliser l'impossible. Ainsi, le nombre de membres de Manche-Nature a augmenté ainsi que celui des associations adhérentes. Ensemble, nous nous sommes mobilisé(e)s, assisté(e)s de salariées investies dans leurs missions, pour étudier, faire aimer et faire connaître la Nature. Nous avons, également, contribué à sa protection et à sa sauvegarde y compris en étant en justice.

Les recherches naturalistes font l'objet de parution régulière dans la revue « L'Argiope » qui verra sa conception et son format évoluer dans ses prochaines parutions pour élargir le champ des lecteurs et sensibiliser plus largement encore. D'ores et déjà, ces travaux sont reconnus sur le plan scientifique tant à l'échelle nationale qu'internationale.

C'est le volet « éducatif » qui a le plus pâti de la pandémie. La situation sanitaire ne nous a pas permis de mener toutes les activités d'information et de formation que nous menions les années passées (sorties nature et journées festives qui nous permettaient non seulement de nous rencontrer mais aussi de nous informer et de nous former à travers des ateliers et des conférences...)

Sur le plan des dossiers, nous n'avons jamais eu autant de signalements dans des domaines qui ne cessent de s'élargir. Nous avons, autant que faire se peut, toujours réagi pour trouver des pistes de solution quand la biodiversité était menacée.

Le sérieux de nos actions a conduit le Parquet de Coutances à expérimenter la mise en place d'un point d'accès pour la protection de l'environnement à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) à Saint-Lô. Dans ce cadre, Delphine, juriste de Manche-Nature, assurera des consultations pour « donner aux citoyens un large accès aux différentes formes de justice environnementale ».

Par ailleurs, en décembre dernier, le Parquet de Coutances a signé avec Manche-Nature et l'OFB une convention pour la réalisation de stages de citoyenneté. Ces stages de sensibilisation à la protection de l'environnement constituent une alternative aux poursuites concernant des infractions mineures.

Enfin, notre revue « Combat Juridique » fait le point sur nos actions dans ce domaine. Des universitaires n'hésitent pas à nous féliciter du travail fourni et nous encouragent à poursuivre l'action.

Grâce à cette dynamique, Manche-Nature est représentée dans de nombreuses instances départementales et locales : CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), Comité de Pilotage Natura 2000, PLUI...

Cet investissement nous apporte beaucoup d'informations concrètes qui enrichissent les analyses collectives et nous aident dans la prise de décisions lors des recours juridiques et des dépositions aux consultations.

Enfin, l'investissement de chacun(e) d'entre vous a largement contribué à l'équilibre financier de notre association qui, rappelons-le, ne bénéficie quasiment pas de subventions. Choix politique, s'il en est, pour préserver notre indépendance.

Pour continuer à relever les défis de notre territoire, et donc, à notre niveau, ceux de l'humanité, nous poursuivrons l'action avec vous et élargirons encore notre implantation à travers l'augmentation du nombre d'adhérents qui sont autant de vigies de la biodiversité.

**Soutenez et faites connaître notre association !  
Agissez maintenant pour offrir un meilleur avenir aux générations actuelles et futures !**

**Le Bureau**

## Bilan d'activités 2021

L'année 2021, c'est la poursuite de la pandémie qui nous a conduit à devoir respecter plusieurs confinements. Encore une fois, nous avons dû nous adapter pour poursuivre le travail engagé. Ainsi, nous avons, de nouveau, reporté ou annulé certaines de nos activités en présentiel. Nous avons, néanmoins, maintenu un rythme de croisière très soutenu et nous avons pu relancer des rencontres et des échanges authentiques en fin d'année en tenant compte des exigences sanitaires.

Ce bilan d'activités n'est pas exhaustif et complète les bilans juridique et naturaliste.

Vous pouvez, aussi, retrouver l'agenda de nos activités en fin de rapport ou sur le site de Manche Nature.

### Pour un aménagement du territoire respectueux des écosystèmes

#### Pour une agriculture respectueuse du vivant,

##### Les pesticides

Nous avons poursuivi nos actions notamment sur le plan juridique. Ainsi, nous avons poursuivi en justice en collaboration avec d'autres associations et la confédération paysanne les producteurs de carottes de Créances qui importaient et utilisaient du dichloropropène, un pesticide toxique interdit en France (cf. bilan juridique).

##### Les méthaniseurs et les élevages industriels

En 40 ans, 8 % de la surface agricole nationale a disparu sous le béton et le bitume. Depuis quelques années, de plus en plus de terres agricoles sont cultivées pour alimenter... les méthaniseurs. Au moment où la crise climatique fait peser de lourdes inquiétudes sur nos ressources alimentaires, le gouvernement subventionne à tout-va la gazéification des produits agricoles. Cette politique contribue à promouvoir la monoculture du maïs, ce qui sous-tend la destruction **des prairies et du bocage, pourtant connus pour être d'excellents puits de carbone**. Or cette culture de maïs, loin de piéger le CO<sub>2</sub> comme le prétendent certains tenants du syndicat agricole majoritaire, contribue, bien au contraire, au réchauffement climatique. Les machines agricoles nécessaires à sa culture exigent beaucoup d'énergie non seulement pour leur fabrication mais aussi pour leur utilisation.

Les intrants (pesticides, engrais...) sont fabriqués en grande partie à partir de pétrole. Enfin les engrais azotés utilisés (lisiers...) favorisent des émanations de dioxyde d'azote dont le pouvoir réchauffant est 24 fois supérieur au CO<sub>2</sub>.

Actuellement, l'agriculture conventionnelle est responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre. Combien, demain, avec la généralisation des méthaniseurs ?

Dans notre département, 90 installations sont prévues. Ces projets se réalisent au moment où de nombreux agriculteurs vont prendre leur retraite. Quid de l'avenir ?

Verrons-nous, sous peu, des investisseurs privés reprendre ce secteur super subventionné, comme cela s'est passé en Allemagne ?

Dans l'immédiat, Manche – Nature soutient les collectifs qui se créent pour s'opposer à la construction de méthaniseurs, accompagne les habitants victimes de la pollution engendrée par ces établissements industriels et informe la population à travers son site et des communiqués de presse... quand les articles ne sont pas censurés.

## Le Bocage : une préoccupation essentielle,

Nous avons approfondi le travail engagé autour des signalements.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par les diagnostics « Bocage » réalisés dans le cadre de l'élaboration des nouveaux PLUI.

Des membres de Manche – Nature ont participé aux réunions de synthèse, notamment dans le cadre de la CMB (Communauté de communes Coutances Mer et Bocage). La profession agricole était quasiment uniquement représentée par le syndicat majoritaire laissant penser que seule l'agriculture conventionnelle existe et doit en conséquence imposer son dictat à savoir : « Toujours moins de bocage ». « Les haies entravent la productivité agricole » prétendent ces exploitants.

Dans le cadre de la CMB (Communauté de communes Coutances Mer et Bocage), ce sont les agriculteurs, eux-mêmes, qui doivent finaliser le diagnostic « Bocage » élaboré par l'association AVRIL !

Dans ces réunions, les membres de Manche – Nature ont été quasiment les seuls à apporter la contradiction et à faire des propositions concrètes notamment en ce qui concerne le développement de la filière bois – énergie pour valoriser le maintien et le développement du bocage.

Au moment où nous écrivons ces lignes le GIEC sort son nouveau rapport, plus préoccupant que jamais, et le prix de l'énergie s'envole. Dans ce contexte la filière bois-énergie est une alternative à la fois économique et écologique (**empreinte écologique nulle** : lors de la combustion du bois, la quantité de CO<sub>2</sub> libérée dans l'atmosphère équivaut à celle qui a été piégée, dans les années qui précèdent, par les arbres. L'utilisation du bois comme combustible permet de se chauffer sans réchauffer le climat).

Par ailleurs, le prix du bois plaquettes est bien inférieur aux prix des énergies fossiles qui ne cessent de grimper. Une opportunité à saisir pour les collectivités et pourquoi pas les particuliers.

De manière corollaire, Manche – Nature rencontrent de plus en plus de nouveaux maires et d'élus ouverts aux problématiques environnementales mais ils se sentent souvent démunis (méconnaissance de leur rôle de police...) et la question : « Comment faire pour mieux protéger le bocage dans le cadre de l'élaboration d'un PLUI ? » se pose avec acuité.

Enfin, des membres du bureau et du bureau élargi ont rencontré à deux reprises le président du conseil départemental et ses collaborateurs/ trices pour aborder la question du bocage et de l'entretien des bords de routes. Suite à de nombreux signalements, les représentants de Manche Nature ont déploré que les talus longeant les axes routiers soient la plupart du temps passés au giro-broyeur.

L'expérience menée à Marchésieux et à Saint Martin d'Aubigny en collaboration avec l'ADEN « Association pour le Développement des Energies Nouvelles » le long de la D 900 entre Périers et Saint Lô permet de maintenir un bocage de grande qualité et de produire de fortes quantités de bois plaquettes susceptibles de chauffer le collège de Périers.

Ce type de partenariat que ce soit avec des associations ou des particuliers (agriculteurs ou pas) devrait devenir une priorité dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique. Sur le plan économique, à une période où les prix de l'énergie flambent, maintenir le bocage, développer la filière « bois – énergie » devrait s'imposer. Enfin, les enjeux politiques du conflit en Ukraine nous conduisent à nous interroger sur « comment réduire notre dépendance aux énergies fossiles ? ».

Le maintien voire le développement du bocage pour soutenir la filière « bois-énergie » constitue un élément de réponse. Cette démarche permettrait de préserver non seulement la biodiversité mais aussi nos paysages, un atout pour le tourisme. Mais, nos élus auront-ils cette volonté politique ?...

Les membres de l'association ont, aussi, **développé l'axe de la formation, de l'information et de la communication** :

Des interviews ont, ainsi, été donnés. Citons, l'article « Le bocage fait son come-back ».

Des membres du bureau et de la commission « Bocage » ont, aussi, participé à l'élaboration d'un documentaire, actuellement, en cours de réalisation.

Une conférence consacrée à la préservation du bocage coorganisée avec AVRIL devait se tenir dans le dernier trimestre 2021. Les conditions sanitaires nous ont conduits à la programmer le **2 Avril prochain**.

Par ailleurs, la concrétisation d'une action de formation en direction des élus, coanimée par Manche – Nature et Avril a dû, elle aussi, être reportée.

Enfin, des membres de Manche-Nature ont bénéficié d'un stage de formation piloté par FNE (France Nature Environnement).

Le deuxième semestre 2021, nous a permis de réfléchir au recrutement d'un service civique et de définir ses missions consacrées à la préservation du bocage.

Les compétences d'Olivia (service civique) et la présence de Delphine, juriste, nous permettront de participer en collaboration avec FNE à l'appel à projet de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour réaliser un **guide sur la réglementation** concernant le bocage.

Dans le cadre de la commission « Bocage », Olivia proposera de nouvelles pistes d'actions auprès des différents acteurs (économique, administration et grand public) et identifiera celles à poursuivre et à améliorer.

Elle contribuera, également, à mettre en place des supports pédagogiques de sensibilisation adaptés aux publics visés.

Notre travail de préservation s'inscrit dans un contexte où l'urbanisation, les aménagements routiers et l'évolution des pratiques agricoles, menacent précisément le bocage. Enfin, **certains projets liés au programme gouvernemental de transition énergétique ne semblent pas faire bon ménage avec la biodiversité**.

### **Vers l'artificialisation Zéro,**

#### **Les aménagements routiers,**

Si le début d'année 2021 avait commencé avec des notes d'espoir, – abandon de la déviation de Saint Pair-, le conseil départemental a vite retrouvé ses anciens schémas en reprenant l'axe Saint – Lô – Coutances qui pourrait se prolonger vers le sud. L'axe Granville – Avranches est, lui aussi, réétudié.

La construction de ces voies exige beaucoup de matières premières (sable, cailloux,...) qu'il faut extraire du sol souvent situé dans des lieux de belle biodiversité. Manche – Nature vient, ainsi, de réussir à faire interdire devant le Conseil d'Etat l'agrandissement de la sablière de Saint Sébastien de Raids dans les marais du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.

Par ailleurs, ces travaux routiers nécessitent beaucoup de pétrole pour la fabrication du matériel de chantier et son utilisation. C'est encore... beaucoup de CO2 rejeté dans l'atmosphère.

Ces axes routiers, s'ils sont construits, vont peut-être fluidifier la circulation comme l'espère le conseil départemental, mais ils vont surtout inciter les automobilistes à utiliser davantage leur voiture et à parcourir des distances de plus en plus importantes. C'est, ce que l'on appelle le **trafic induit**.

L'Autorité environnementale incite pourtant les concepteurs des grands projets routiers à prendre en compte cette notion de « **trafic induit** »...

En 2019, les transports représentaient, 31 % des émissions de GES (**Gaz à Effet de Serre**)... Combien demain, quand ces routes seront construites ?

Ajoutons que ces tracés sont toujours accompagnés de « réaménagements fonciers » en d'autres termes de remembrements « réparateurs » des effets de ces projets. Nous savons que ces opérations contribuent encore et toujours à la disparition d'un linéaire de haies important.

Enfin, cet axe routier doit artificialiser 125 hectares de terres agricoles dont, selon le document de présentation, la moitié de la surface du secteur en jeu est constitué de prairies permanentes. Le projet prévoit, également d'impacter 250 hectares de zones humides qui seraient « compensés ».

Ces espaces naturels, qui stockent, aujourd'hui le CO2 contribueront demain au réchauffement climatique si nous ne réagissons pas... et c'est toujours moins de terres fertiles pour l'alimentation.

Aussi, depuis plusieurs mois, l'association VERTHA s'est rapprochée de nous, elle mobilise les habitants contre le contournement de Saint-Gilles. Il s'agit, pour Manche Nature de mettre en synergie toutes les oppositions pour faire échec à ce projet.

Dans le contexte de tensions internationales que nous vivons, inciter les habitants à rouler plus vite, plus facilement et toujours plus loin paraît complètement décalé avec la nécessité de réduire nos consommations d'énergie.

### **Pour un modèle urbain respectueux de la biodiversité**

Manche-Nature défend la nécessité de préserver des terrains naturels en zone urbaine (*corridors écologiques*).

Dans ce contexte, notre association est intervenue sur de nombreux dossiers qui ont fait l'objet d'un suivi juridique précisé dans le bilan juridique de l'association. Nous ne les reprendrons donc pas ici.

Soulignons que les efforts conjugués de Manche Nature et d'un collectif d'habitants a découragé un promoteur qui souhaitait construire sur une zone humide dans le sud Manche.

Enfin, notre association a déployé beaucoup d'énergie pour limiter les appétits des promoteurs sur la région de Granville et sur la zone côtière où se posent, aussi, des enjeux spécifiques avec la montée des eaux.

### **Respecter les écosystèmes du littoral**

#### **Le littoral : une zone fragile et convoitée**

Sur ce secteur, nous poursuivons les actions engagées les années antérieures : lutte contre les enrochements, les déplacements de sable.

Actuellement, la pression immobilière est telle que de nouvelles formes d'urbanisation apparaissent. Il s'agit de projets immobiliers conséquents situés, si possible, en front de mer et menés par des promoteurs. Nous avons, ainsi, accompagné des habitants d'Agon – Coutainville à se constituer en association contre le projet de Vinci : le Lagon bleu... et d'autres fleurissent.

Par ailleurs, l'affaire de la bergerie de Genêt nous a pris énormément de temps.

Nous avons dû faire face à une campagne de presse nationale absolument ignominieuse, animée par un comité lobbyiste dont les objectifs réels ne sont peut-être pas que le maintien d'un petit berger sur un site remarquable au nom des traditions...

Pour être constructive, notre association en collaboration avec le conservatoire du littoral, a recherché un terrain à proximité des herbues et du domicile du berger pour relocaliser sa stabulation. Une solution a été trouvée.

Elle doit être, maintenant, finalisée... cela risque de prendre encore du temps.

### **La biodiversité de l'estran, menacée par la conchyliculture**

Le développement de la mytiliculture et de l'ostréiculture occasionne des désordres écologiques graves. Ces activités laissent derrière elles des friches maritimes. Ce qui conduit les conchyliculteurs à étendre leurs installations sur de nouvelles zones. Cet expansionnisme menace, aujourd'hui, la biodiversité de l'estran.

Cet axe de travail est en gestation avec des associations du littoral.

## **Quelle stratégie pour améliorer notre efficacité ?**

### **La communication**

#### **Les media (presse, radio, Télévision)**

Nous avons joué notre rôle de lanceur d'alerte, nous avons sensibilisé sur les sujets environnementaux que nous suivions mais, les media n'ont pas toujours relayé nos informations. Nos propos ont parfois été travestis, détournés au service d'intérêts que nous dénonçons. Rappelons l'ignominieuse campagne de presse, orchestrée à la fois sur le plan régional, national et même européen (cf. The Times) dont nous avons fait l'objet suite à la décision du conseil d'État qui confirme l'illégalité de la construction d'une bergerie-stabulation implantée sans autorisation préalable dans un site remarquable du littoral en Baie du Mont Saint-Michel. Cette situation ne nous a pas permis de communiquer dans les media locaux comme les années précédentes.

Aussi, nous nous sommes tournés vers le NET pour communiquer.

#### **Le Net**

Pour 2021, **site Manche-Nature** :

Nombre d'utilisateurs : **25 727 (+42 %** par rapport à 2020)

Nombre de pages vues : **122 806 (+102 %)**

**277** abonnés à la newsletter générale (une newsletter par mois) **(+6,5 %)**

**208** abonnés à la newsletter « sorties nature » **(+10,6 %)**

**Page Facebook** : 646 abonnés au 1/1/2021 -> **1014** abonnés au 24/02/2022. (+ 57%)

« L'évolution positive est très encourageante et rassurante. On ne communique pas dans le vide ! » conclut Philippe, notre webmaster.

#### **L'Écho**

Destiné à tous les membres de l'association, ce « bulletin de liaison » permet de :

Prendre connaissance des décisions de bureau,

Suivre les questions environnementales portées par Manche Nature

4 numéros sont parus en 2021 : n°29 en janvier, 30 en mai, 31 en août et 32 en novembre

## L'ARGIOPE et les dossiers naturalistes

Depuis plus de trente ans, des naturalistes mènent des recherches dans le cadre de Manche Nature. Leurs travaux font l'objet de publications régulières dans la revue « ARGIOPE » et dans onze dossiers à thème dont deux sont en préparation.

Si les dossiers de Manche – Nature attirent l'attention d'un public toujours plus nombreux, la revue « ARGIOPE » malgré son excellent niveau scientifique reste trop confidentielle. Or, l'objectif de notre association est non seulement d'étudier mais aussi de faire connaître la Nature, de la faire aimer et ainsi de donner l'envie d'agir pour sa protection et sa sauvegarde.

C'est la raison pour laquelle, nous avons réfléchi à la manière de présenter autrement les recherches de l'équipe naturaliste pour élargir le nombre de lecteurs... et, nous l'espérons, des défenseurs de la nature.

Pour la parution du cent-quinzième numéro, nous avons opté pour un format plus adéquat avec les usages contemporains mais, surtout, nous nous orientons vers des représentations graphiques bien plus parlantes que des descriptions pour les néophytes et plus valorisantes pour les auteurs. Confucius écrivait déjà qu'« une image vaut mille mots »... et la photographie, c'est aussi le reflet de la beauté de la vie.

**Alors n'hésitez pas : abonnez-vous à l'ARGIOPE.**

### Formation

#### Sorties naturalistes

Compte tenu du contexte sanitaire, ces actions de sensibilisation ou de formation ont été moins nombreuses. Elles ont concerné essentiellement un public ciblé.

#### Festival « ALIMENTERRE »

Initiée en 2020, la première rencontre a dû être ajournée en raison du COVID. Nous l'avons organisée pour la première fois en novembre 2021 à Granville dans le cadre du traditionnel Troc – Plantes

Ce festival propose du 15 octobre au 30 novembre, des projections de films documentaires partout en France et en région pour présenter et comprendre les enjeux agricoles et alimentaires dans le monde. A la suite de ces projections, des débats sont organisés avec divers intervenants afin de sensibiliser les spectateurs et les conduire à s'interroger sur leur responsabilité en tant que citoyen. Il est coordonné au niveau national pour le **CFSI** (Comité Français pour la Solidarité Internationale) et en région par **Horizons Solidaires**.

Dans ce cadre, Manche Nature en collaboration avec SELL'In, « Granville Environnement » et « Agissons pour le climat » a proposé la projection de « **L'arbre Providence** » le 11 novembre 2021.

Ce reportage se déroule au Togo. « Une pratique agroforestière ancestrale y est remise au goût du jour : planter certains arbres dans les champs de café, de cacao, de légumes ou de céréales, dans le but qu'ils fertilisent, de manière naturelle et gratuitement les sols. Ces arbres, que l'on appelle les "fertilitaires", restaurent en quelques années les sols devenus impropres à la culture. Cette forme de culture permet de sortir les paysans de la pauvreté, et de fait les incite à rester au village plutôt qu'à émigrer. Ces arbres stockent des tonnes de carbone, ils attirent les pluies, et pourraient changer certaines régions d'Afrique... » et... **si nous en prenions de la graine.**



## Formation des salariés et des bénévoles

FNE (France Nature Environnement) et la ligue de l'Enseignement sont nos organismes de formation tant pour les salariées que pour les bénévoles.

### *Siéger dans diverses commissions des services de l'Etat*

Manche Nature a un agrément qui lui confère la légitimité à participer à diverses commissions des services de l'État pour défendre l'environnement dans l'intérêt général.

Parmi les nombreuses commissions auxquelles Manche Nature participe citons la **CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et la **CDNPS** (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) qui se décline en plusieurs sous-commissions Paysages, Sites, Faune sauvage, Carrières.

Dans ces commissions, notamment la CDPENAF, il est procédé à l'examen des modifications de **PLU**, des **PLUi**, des **SCOT** (mise en place ou révision) et son rôle est de veiller à la consommation d'espace agricole en préservant justement les espaces naturels, agricoles et forestiers.

De ce fait, nous sommes amenés à siéger dans les commissions de préparation de ces documents d'urbanisme que ce soit la révision du SCOT de la Baie ou d'élaboration des PLUi (Plans locaux d'Urbanismes intercommunaux).

Parmi les autres commissions emblématiques, retenons « **Natura 2000** » et les COPIL des zones de captage d'eau.

Dans ces commissions, le syndicat agricole majoritaire a souvent plusieurs représentants à des titres divers ; en conséquence, nos propositions sont rarement reprises. Néanmoins, notre participation nous permet d'avoir accès à des informations précieuses pour définir nos axes d'action stratégiques.

### **Développer les partenariats**

#### **Avec le ministère de la justice**

Les enjeux environnementaux ont conduit le Parquet de Coutances à expérimenter la mise en place d'un point d'accès pour la protection de l'environnement à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) à Saint Lô. Dans ce cadre, Delphine, juriste de Manche – Nature, assurera des consultations pour « donner aux citoyens un large accès aux différentes formes de justice environnementale ».

Par ailleurs, en décembre dernier, le Parquet de Coutances a signé avec Manche – Nature et l'OFB une convention pour la réalisation de stages de citoyenneté. Ces stages de sensibilisation à la protection de l'environnement constituent une alternative aux poursuites concernant des infractions mineures.

Voir rapport d'activité juridique.

#### **Avec le mouvement associatif structuré sur le plan régional et national**

- Développer des projets partenariaux avec FNE tout en gardant notre autonomie.

Ces projets concernent, essentiellement, la protection du bocage.

- Cette année, Manche Nature a adhéré à la ligue de l'Enseignement. Une collaboration pour améliorer la gestion de la vie associative est en cours.

Ainsi, nous nous inscrivons, sur le plan régional et national dans un réseau associatif qui conjugue de manière harmonieuse les objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

## Renforcer le réseau des associations locales

Manche – Nature aide des collectifs à se mettre en place pour mener des actions. Certains se constituent en association.

Cette année, notre réseau de collectifs et d'associations s'est élargi. Il s'agit de mettre en synergie nos dynamiques en faveur de la préservation de la biodiversité.

### Conclusion :

Une fois, encore, nous avons conforté nos actions. Nos succès, nous les devons à la mobilisation de nos membres, toujours plus nombreux, qui soutiennent financièrement l'association et qui apportent leurs compétences spécifiques. À souligner, l'engagement sans faille de notre équipe de naturalistes, reconnue par leurs pairs sur le plan national voire international.

Notre réussite, nous la devons, aussi, à l'engagement de nos salariées.

Par ailleurs, nous renforçons notre travail collaboratif avec de plus en plus d'associations et de collectifs locaux. Nous en initions de nouveaux avec le parquet de Coutances pour mieux préserver les droits de l'environnement.

Enfin, nous nous inscrivons, dans des stratégies associatives régionales et nationales autour de projets concrets qui nous permettent de préserver notre complète indépendance.

## Le Bureau



## Agenda des activités 2021

---

### Janvier 2021

07 : CDNPS Paysages

12 : Rencontre avec Granville Terre et Mer

14 : CDPNAF

21 : SYMPEC S'd'eau 50

22 : Comité pilotage Natura 2000 BREHAL-PIROU

### Février 2021

11 : CDNPS Paysages

11 : CDPNAF

26 : Rencontre Maire de Granville

### Mars 2021

09 : Rencontre Président CD 50

10 : Rencontre Maire de Donville

11 : CDPNAF

11 : CDNPS Faune sauvage

18 : CDNPS Paysages

25 : COPEN Maison du Droit et de la Justice

### Avril 2021

08 : CDPNAF

14 : Rencontre Maire de Bréville sur mer

15 : CDNPS Paysages

### Mai 2021

07 : Rencontre Président PETR Sud Manche

11 : CDPNAF

12 : Rencontre conservatoire du Littoral

20 : Commission Salicornes

28 : Rencontre avec le Parquet de Coutances

### Juin 2021

02 : Rencontre Président des Maires de la Manche

03 : CDNPS Paysages

10 : CDPNAF

15 : intervention formation zones humides dans le 14

18 : Rencontre AVRIL

18 : ScoT de la Baie du MStM

### Juillet 2021

01 : CDNPS Paysages

01 : Comité de pilotage Natura 2000 Chausey

02 : PETR Sud Manche SCoT

08 : CDPNAF

13 : Maire d'Avranches + 6 réunions Bocages à la CMB

### Août 2021

03 : Rencontre Maire de St Pierre de Coutances

16 : Rencontre riverains d'Agon Coutainville, projet VINCI

25 : Rencontre avec les amis de la côte des Havres.

### Septembre 2021

02 : CDPNAF

04 : Chambre d'agriculture 08 : Réunion publique GTM

09 : Maison de la Justice et du Droit

14 : CDNPS paysages

15 : Granville Terre et Mer

22 : AG Conf'

### Octobre 2021

04 : PETR Sud Manche

19 : CDNPS Paysages

19 : Conférence sur la biodiversité

### Novembre 2021

15 : Rencontre PETR

15 : Rencontre avec des étudiantes

16 : CDPNAF

23 : CDNPS paysages

26 : CEN

### Décembre 2021

06 : Rencontre Président CD 50

08 : COPIL Aire de captage eau

09 : Visio avec M6 pour documentaire

09 : CDPNAF

17 : CDNPS Carrières

*Le bureau s'est tenu au moins une fois chaque mois.*

### Manche-Nature est représentée dans les instances suivantes

**CDNPS** (Commission Départementale Nature Paysages et Sites) : sites et paysages, chasse et faune sauvage carrières

**CDPENAF** (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)

**Comités de pilotage Natura 2000** : Baie du Mont Saint-Michel et sud Manche, Côte Ouest (CMB et Centre Manche), Chausey.

**COPIL (Comités de pilotage) des aires de captage SYMPEC SDAGE.**

**Réunions de révision du PETR sud-Manche – Baie du MSM (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et SCoT sud-Manche – Baie du MSM (Schéma de Cohérence Territoriale).**

**CLIS de la carrière de Cosnicat à Jullouville (Comission Locale d'Information et de Surveillance) aujourd'hui CSS (Commission de Suivi de Site).**

**CLIS du centre d'enfouissement des déchets de Saint-Fromond.**

**CLIS du centre d'enfouissement des déchets d'Isigny le Buat.**

### **Enquêtes publiques et consultations publiques**

Aliénation de chemins ruraux  
commune de Notre-Dame de  
Cénilly  
Augmentation des  
concessions aux  
conchyliculteurs

Extension d'une unité de  
méthanisation à Hauteville la  
Guichard  
Révision du ScoT du  
Cotentin

Dérogation Chouette  
Hulotte Granville Rue du  
Rocher  
PLUi Villedieu Intercom  
Projet VINCI à Agon  
Coutainville.

### **Communiqués de presse et lettres ouvertes diffusés :**

Ministre de l'écologie projet de parc D-Day-Land (collectif)

Résultat en appel Tourbière de Baupte

Passerelle sur le Thar à Saint-Pair sur Mer

Décision du Conseil Constitutionnel vis à vis des chartes riverains

Fin des autorisations annuelles des coupes et brûlages du bocage

Haies bocagères et espèces protégées, les démarches à respecter avant abattage

Les décisions du Conseil d'État concernant la tourbière de Baupte et la bergerie de Genêts

### **Les adhérents de Manche Nature.**

Plus de 400 adhérent-es à ce jour dont 20 associations.

Un Air Sain Pour Saint Ovin

APE Pirou

Asso Préservation des Fermes de Carteret et Leur  
Environnement

Les Amis de L'anse du Herel

Asso Agréée Pour la Pêche et la Protection des  
Milieux Aquatiques du pays Saint-Lois

Asso Algues & Cie

Asso Bocag'Air

Chemins verts

Cotentin Nature Qualité de Vie

Asso de Défense de la Vallée du Lude

Association Lùndi

Asso de défense de la Pointe du Heu

Lundi 14 mars 2022 Asso Payse de Granville  
Environnement

Asso de Sauvegarde et Promotion du Pays Rural  
Saint Lois

Asso de Saint Sauveur Village Nature  
Environnement

Un Avenir avec Les Saint-Pairais

Velocité

VERTHA

Société Entomologique de DIJON

Fédération Départementale des associations  
Agréées Pour la Pêche et la Protection des  
Milieux Aquatiques.

## **Associations auxquelles Manche-Nature adhère**

Eau et Rivières de Bretagne

CREPAN

Les Unelles (centre social et socio-culturel de Coutances)

Horizons Solidaires

AAPM (Association des Acteurs du Patrimoine Manchois)

Réseau Sortir du Nucléaire

## **Relations avec les administrations et les élus**

**Avec le Préfet :** Demande de dénonciation de la charte riverains, demande de rendez-vous pour évoquer un moratoire sur la destruction du bocage, problèmes de permis de construire (Bretteville en Saire), solution bergerie de Genêts,

**Avec le Conservatoire du Littoral :** pollutions et sur-fréquentation de Chausey, bergerie de Genêts.

**Avec la DREAL :** déclassement de la parcelle en zone humide Bois Neuville (Val Saint-Père), sauvegarde d'espèces protégées à Granville, rue du Rocher (Projet immobilier HLM Coutances Granville), à Agon-Coutainville, demande d'inventaire faunistique et floristique (Projet Immobilier Vinci), signalement de stockage et brûlage de pneus.

**Avec la DDTM :** signalements de destructions de haies, bergerie de Genêts, projet Vinci Agon-Coutainville, extension des concessions des conchyliculteurs,

**OFB (Office Français pour la Biodiversité)** Les signalements de destruction de haies, le projet HLM Coutances Granville rue du Rocher à Granville, Remblaiement à Saussey, Juvigny les Vallées destruction de ripisylves, pollution de cours d'eau, remblaiement. Pollutions des plages par les ostréiculteurs, pollution d'un cours d'eau à Saint-Ovin.

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage :** diagnostic haies et PLUi

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer** réunions publiques préparatoires au PLUi

**Municipalités de Saint-Pierre de Coutances, Equilly, Saint-Senier de Beuvron, La Baleine, Le Mesnil-Rouxelin, de Montsenelle** pour des destructions du bocage

**Municipalité de Saint-Ovin** pour l'installation d'une porcherie

**Municipalité de Saint-Senier** de Beuvron pour le projet d'installation de paraboles (Elon Musk).

**Municipalité de Granville** pour le projet HLM rue du Rocher (destruction d'habitats d'espèces protégées),

**Municipalités de Pirou, Gouville sur Mer, Hauteville la Guichard, Carentan, Saint-Sauveur Village, Saint-Gilles, Canisy** pour des projets de méthaniseurs.

**Municipalité de Notre-Dame de Cénilly** pour l'aliénation de chemins ruraux

**Municipalité de Granville**, sur-fréquentation et pollutions de Chausey, évacuations des eaux usées des forains, projet immobilier HLM Coutances Granville rue du rocher, Troc de plantes (<sup>8</sup> mai et 11 novembre),

**Municipalité de Bréville s/Mer**, projet d'extension du Golf de Granville modifications du PLU

**Municipalités du Val Saint-Père et Avranches**, déclassement d'une parcelle en zone naturelle humide (Bois de Neuville)

**Municipalité de Donville les Bains**, Herberdière, terrain de foot, destruction de haies, projet immobilier résidence seniors.

Rencontre informelle au niveau régional pour discuter de politique publique de la Région Normandie et des besoins des associations environnementaliste

## Manche-Nature a été interpellée en 2021 :

**La fiche de signalement de destruction de haies bocagères et ou de talus** mise en place sur le site Internet de Manche-Nature : <https://manche-nature.fr/actions/signalement-destruction-de-haies/> a fait l'objet de plus d'une centaine de signalements, venant de tout le département, et correspondant globalement à 19 km de haies arasées ou arrachées. Lorsque les signalements étaient complets et vérifiés ils ont été anonymisés et transmis à la DDTM ou et à l'OFB et parfois, lorsque les haies atteintes étaient protégées (code de l'urbanisme) les Maires ont été directement contactés.

Certains signalements ont été effectués directement par les mairies.

Les signalements de destructions de haies ont été parfois accompagnés de signalement d'atteintes aux zones humides et cours d'eau (remblaiements, non – respect des distances d'épandages, tailles sévères de ripisylve)

**Plusieurs signalements de stockages de déchets sur des zones non spécifiques** : déchets de démolition de bâtiments, carcasses de voitures, déchets agricoles (bâches, pneus, enrubannages...). Ces dépôts sauvages de déchets sont parfois couplés à du brûlage.

**De nombreuses demande de conseils à propos de règles d'urbanisme** pour les projets de constructions neuves (maisons particulières, bâtiments collectifs) ou pour des modifications du paysage urbain comme des suppressions d'espaces verts, des coupes d'arbres isolés ou en allées

**Littoral** : non-respect du droit de passage, pollutions professionnelles, extensions des conchyliculteurs dans l'espace et dans le temps, effarouchement des goélands, tirs létaux.

**Appels pour des animaux blessés**, des goélands adultes agressif lorsque les petits sont à terre.

**Problèmes d'entretien, de respect de chemins creux, chemins ruraux, chemins de randonnées, voies vertes.**

**Inquiétudes de nombreux riverains lorsqu'ils sont informés de projets d'installation de méthaniseurs.**

